

GENDARMERIE NATIONALE Compagnie ou Escadron COMPAGNIE DE		RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF BORDEREAU D'ENVOI DE PROCEDURE		
Unité BRIGADE DE			BE	N° Feuille 1
Code unité	Procès-Verbal 00519/2003			

Analyse et références :

PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE.

Date début : 09/08/2003

Heure : 23 heures 12

Commune lieu :

NUMERO	DESIGNATION
01	Procès-Verbal de SYNTHESE
02	Procès-Verbal d'AUDITION et croquis de l'objet : M. V C

DESTINATAIRES	CLOTURE	TRANSMISSION
01 Mr le Sous-Préfet	Le 23 septembre 2003	
01 Général commandant la Région aérienne		
02 DGGN – Bureau Défense Opération- Sous direction des Opérations – Bureau Renseignement	Date et signature	
01 Archives		

GENDARMERIE NATIONALE		RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF			
Compagnie ou Escadron COMPAGNIE DE			PROCES-VERBAL DE SYNTHESE	N° Pièce	N° Feuillet
Unité BRIGADE DE				1	1
Code unité	Procès-Verbal 00519/2003				

NATURE DE L'INFRACTION – REFERENCES

Phénomène Aérospatial Non Identifié

Date des faits : Le 09/08/2003 à 23 heures 12

Lieu des faits :

Nous soussigné Gendarme P M OPJ, commandant de brigade, en résidence à
Vu les articles , 16, 17 à 19 du CPP

EXPOSE DES FAITS

Le samedi 09 août 2003 à 23 heures 12, M. V C en vacances chez sa belle-mère à aperçoit un objet, volant à basse altitude. Les caractéristiques de cet objet ne correspondent à aucun aéronef connu.

ENQUETE

--- Le 11 août 2003 à 17 heures, M. V C est entendu dans les bureaux de notre unité. Il nous explique dans quelles circonstances il aperçu ce phénomène. Il nous avouera avoir hésité avant de signaler ces faits de peur de passer pour un fou. Il nous donne les caractéristiques de « l'engin » et nous en fait un croquis sommaire qui est joint à son audition. ---
Pièce N°2

--- Nous avons recherché d'éventuels témoins de ce phénomène mais sans succès. ---
--- Le maire de la commune de a été prévenu et n'a également recueilli aucun autre renseignement. ---

CLOTURE

A ce jour date de clôture de ce présent procès-verbal, nous n'avons recueilli aucun autre témoignage confirmant les dires de M. V ----
En conséquences, nous transmettons cette procédure aux autorités concernées. ---
Fait et clos à le 22 août 2003

L'Enquêteur :

DESTINATAIRES		CLOTURE	TRANSMISSION
01	Mr le Sous-Préfet	Le 22 août 2003	
01	Général commandant la Région aérienne		
02	DGGN – Bureau Défense Opération- Sous direction des Opérations – Bureau Renseignement		
01	Archives	Date et signature	

Nous soussigné Gendarme P. M OPJ, Adjoint au commandant de brigade, en résidence à

Vu les articles 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie

Rapportons les opérations suivantes.

Nous trouvant au bureau de notre unité à . entendons :

PERSONNE CONCERNEE

Nom naissance : V
Prénom : C
Sexe : MASCULIN
Situation familiale : Marié(e)
Date naissance :
Commune naissance :
Pays naissance : FRANCE
Pays nationalité : FRANCE
Nom père : D.
Nom mère : V A
Profession : Ingénieur d affaires
Adresse :
Commune résidence :
Pays résidence : FRANCE
Téléphone :

qui déclare le onze août deux mille trois à dix-sept heures : « Ce jour, je me présente à votre unité, je ne vous le cache après avoir réfléchi, de peur de passer pour un fou. - - -

-- Le samedi 09 août 2003 à 23 heures 12 (heure du clocher de l'église de
(), je me trouve dans le jardin de la maison de ma belle-mère, Mme P qui se
trouve à côté du moulin de la commune. - - -

-- J'ai aperçu, des lumières que je pensais être dans un premier temps, un avion. - - -

-- Je me suis rendu compte que la taille des lumières, leur altitude et leur axe de déplacement ne pouvait pas correspondre aux lumières d'un avion connu. Le diamètres des lumières était trop important pour être celles d'un avion volant à basse altitude. - - -

--- QUESTION : Quelle était la forme et les caractéristiques essentielles du ou des objets que vous avez vu ? - - -

--- REPONSE : Quatre lumières blanches clignotantes avec un peu d'oranger verticales suivies de deux lumières clignotantes verticales également. Les 4 lumières avants et les deux lumières arrières ont conservé un même axe de déplacement ainsi qu'une même distance entre elles tout au long de mon observation. Je n'ai pas vu de contour mais je pense que ces lumières faisaient parties d'un seul et même objet. - - -

--- Je pense que la distance qui séparait les lumières de devant et celles de derrière peut être évaluée à 50 ou 100 mètres. Je comparerais la masse que représentait cet objet à un gros porteur de type 747 passant à basse altitude. - - -

--- Ce qui est le plus surprenant c'est que ça se déplaçait sans bruit et très lentement. Trop lentement pour que ce soit un avion compte tenu de sa masse. La vitesse est restée la même tout au long de mon observation. - - -

--- QUESTION : Quelles étaient les conditions d'évolution du phénomène ? - - -

--- Réponse : La direction de déplacement était sud sud-est, l'axe des communes

--- Les lumières dégageaient des reflets jaunes ou orangers. La façon dont ces lumières clignotaient n'était pas séquentielle. Ce clignotement ne répondait pas à un ordre, c'était aléatoire.

--- QUESTION : Quelles étaient les conditions d'observation ? - - -

--- REPONSE : La visibilité était parfaite, pas de nuage, c'est sûre que ce n'était pas une étoile. Il ne m'a pas semblé qu'il y avait du vent. La température était entre 25 et 30 degrés. - - -

La personne entendue L'Enquêteur

Code unité	Procès-verbal	N° Pièce	N° Feuille
	515/2003	2	2

--- Bien que n'ayant pas vu les contours de l'objet, il m'a semblé qu'il avait une forme ovoïde. Un peu comme un cigare. ---

--- Je suis un fou d'aviation, moi-même j'ai piloté des planeurs pendant 05 ans. Je connais très bien les appareils civils ou militaires standards. ---

--- Mon épouse, ma belle-mère et mes enfants ont également vu ce phénomène. ---

--- Je vous fais un schéma de ce que j'ai vu. ---

--- Je me suis déplacé pour continuer à observer, ça a duré entre 2 à 3 minutes. ---

A le 11 août 2003 à 17 heures et 35 minutes.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. »

La personne entendue

L'Enquêteur

